



## **COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 décembre 2013 à 19h00 en Hôtel de Ville**

**Présents (40):** M. Jean-Loup METTON, Mme Alexandra FAVRE, Mme Claude FAVRA, M. Patrice CARRE, Mme Dominique GASTAUD, M. Joël GIRAULT, Mme Muriel GIBERT, M. Daniel FLAMME, M. Thierry VIROL, Mme Nicole GIBERT, M. Pierre FRANCOIS, M. Jean LAURENT, M. Claude RYSER, Mme Hélène MOLIERES, Mme Andrée BILLARD, Mme Marguerite KIM, Mme Marie-France BLANCO, M. Jean- Claude MANGIAMELI, M. Marc FONTENAIST, M. Alain MILLOTTE, M. Antoine BOUCHEZ, Madame Gabrielle FLEURYCARALP, M. Michel FARRUGIA, Mme Anne BELHEUR, Mme Odile CABANNA-GRAVIER, M. Pascal HUREAU, M. Jean-Eric BRANAA, Mme Carole HIRIGOYEN, Mme Bénédicte CADORET, M. Nicolas CHOJNACKI, Mme Annaïs HAWARD, Mme Joëlle LASSERRE, Mme Catherine LEVERT, Mme Carmelina DE PABLO, M. Wilfrid VINCENT, Mme Catherine ROBINEAU, M. Claude DROUET, M. Christian BIREBENT, M. Joaquim TIMOTEO, M. Paul-André MOULY

**Donnant pouvoir (1):**

M. Jean-Philippe AILHAUD à M. Patrice CARRE.

**Excusée (1) :** Mme Fatma BOUVET DE LA MAISONNEUVE

**Absents (1) :** Mme Denise PATRICOT

**Fonctionnaires :** M. BIN, M. PRAMOTTON, Mme VERGARA, M. CRUCHAUDET, Mme MICHEL, M. MAGRO, M. BOUSQUET, Mme HENRI.

**Cabinet du Maire :** Mme LIOTARD

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Mme HAYWARD a été nommée secrétaire de séance.

Assistaient également :

**Fonctionnaires :** M. BIN, M. PRAMOTTON, Mme MICHEL, Mme CLERC, M. CRUCHAUDET, M. MAGRO, M. BOUSQUET, Mme HENRI.

**Cabinet du Maire :** Mme LIOTARD.

### **Le compte rendu de la séance du 26 septembre 2013**

**Adopté à la majorité – Abstention du groupe socialiste, Europe écologie les verts et radical de gauche, groupe communiste.**

## COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

### 1 - Compte rendu des décisions du Maire

---

Rapporteur : M. Le Maire

#### Administration générale

**DC 2013-209** Défense des intérêts de la Ville confiée à la SCP Sartorio - Lonqueue - Sagalovitsch et associés - Recours contre le permis de construire PC 092 049 12-954 (2-4 rue Chaintron)

**DC 2013-247** Défense des intérêts de la ville confiée à la SCP Sartorio - Lonqueue - Sagalovitsch et associés - Recours contre la déclaration préalable DP 092 049 13-2343 (2-4 rue Chaintron)

**DC 2013-252** Acceptation du don d'un avis à la population montrougeenne, daté du 17 novembre 1914 (donation d'un particulier, sans aucune charge ni condition)

**DC 2013-258** Traité général de représentation avec la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD) (modalités de représentations d'œuvres d'auteurs affiliés à la SACD : délivrance de l'autorisation de l'auteur, recouvrement des droits d'auteur...)

**DC 2013-281** Acceptation d'un contrat de licence de réutilisation des données publiques (communication à TF1 de deux photographies représentant la Commune dans les années 1970 afin d'illustrer un reportage consacré à J.-J. GOLDMAN, contrepartie de 40 €)

#### Finances

**DC 2013-230** Extension des dépenses de la régie d'avances du salon JCE et du salon d'art contemporain (extension à l'ensemble des manifestations arts plastiques)

**DC 2013-198** Vente des bâtiments modulaires et de l'escalier constituant les anciens vestiaires du stade Jean Lezer (2 945,75 € TTC)

**DC 2013-273** Modification de la décision portant création des régies d'avances temporaires pour les classes transplantées de Montrouge année scolaire 2013/2014 (modification du calendrier des séjours)

**DC 2013-289** Convention-cadre relative aux opérations sur instruments financiers à terme avec Arkea Banque Entreprises et Institutionnels (modalités de recours à des SWAP - contrats d'échanges de taux d'intérêts)

#### Marchés publics - contrats de prestations

**DC 2013-110** Achat de places multi-accueil dans une structure d'accueil collectif de la petite enfance (marché à bons de commande avec minimum de 5 places et maximum de 15 places, prix unitaire journalier : 43,47 € TTC)

**DC 2013-68** Prestations de blanchisserie (lot 1 - blanchissage industriel - selon bordereau des prix avec montant maximum annuel de 20 000 € HT ; lot 2 - nettoyage pressing - selon bordereau des prix avec montant maximum annuel de 30 000 € HT)

**DC 2013-255** Construction des tribunes et des vestiaires du stade Jean Lezer à Montrouge - Avenant n°1 (ajout de prestations : démolition des massifs de fondations existants et reconstruction de massifs pour les quatre nouveaux mâts d'éclairage ; 87 391,98 € HT, soit 3,3 %)

**DC 2013-214** Contrôle, entretien, réparation et mise aux normes des aires de jeux de la Ville (selon bordereau des prix avec montant maximum annuel de 100 000 € HT)

**DC 2013-260** Avenant n°1 au lot 4 'Multi activités en Village Vacances pour les enfants âgés de 6 à 12 ans' du Marché d'Organisation de séjours de vacances de la Toussaint pour les jeunes âgés de 4 à 12 ans (ajout de 3 places supplémentaires au prix unitaire de 594,57 € TTC)

**DC 2013-253** Convention tripartite relative à la rénovation du château de Villelouvette par les élèves du Lycée Jean Monnet (interventions des élèves du lycée professionnel sur plusieurs corps d'état, mise à disposition des espaces de Villelouvette, participation à l'encadrement d'une intervenante du Rotary Club de Paris Porte d'Orléans)

**DC 2013-261** Avenant n°1 au lot 1 'Cirque et vie à la ferme pour les enfants âgés de 4 à 6 ans' du Marché d'Organisation de séjours de vacances de la Toussaint pour les jeunes âgés de 4 à 12 ans (ajout de 6 places supplémentaires au prix unitaire de 414,08 € TTC)

**DC 2013-262** Avenant n°1 au lot 2 'Magie cirque pour les 6/12 ans' du marché d'Organisation de séjours de vacances de la Toussaint pour les âgés de 4 à 12 ans (ajout de 3 places supplémentaires au prix unitaire de 487,47 € TTC)

**DC 2013-265** Avenant n° 1 au lot 3 'Equitation tout niveau pour les 06/12 ans' du marché d'Organisation de séjours de vacances de la Toussaint pour les jeunes âgés de 4 à 12 ans (ajout de 8 places supplémentaires au prix unitaire de 483,90 € TTC)

**DC 2013-256** Mission de maîtrise d'œuvre relative à la requalification de la rue Maurice Arnoux (99 146,67 € HT)

**DC 2013-270** Travaux d'entretien dans les bâtiments communaux - Avenants administratifs n°1 au lot 1, lot 2, lot 3, lot 4, lot 5, lot 6, n°2 au lot 7 (précisions relatives aux délais et retenues de garantie)

**DC 2013-271** Acquisition de bacs d'orangerie (selon bordereau des prix avec montant maximum de 180 000 € HT pour 18 mois)

**DC 2013-274** Location, pose et dépose de chalets bois pour le marché de Noël 2013 (30 092 € HT)

**DC 2013-279** Acquisition de platelages d'arbres en plastique recyclé (selon bordereau des prix avec montant maximum annuel de 60 000 € HT)

**DC 2013-284** Acceptation d'une convention entre la Ville de Montrouge et la SARL METEO pour la direction artistique du Salon de Montrouge 2014 (67 189,87 € TTC)

**DC 2013-290** Fourniture de changes complets pour les établissements de la Petite Enfance (selon bordereau des prix avec montant maximum annuel de 50 000 € HT)

**DC 2013-291** Accord cadre de fourniture de postes informatiques - Marché subséquent n°3 (fourniture de 85 postes informatiques - unité centrale et écran - 50 150 € HT)

**DC 2013-293** Découverte du bassin Adriatique (1 399 € TTC par enfant)

**DC 2013-297** Gestion des abonnements à des journaux, revues et périodiques (selon bordereau des prix avec montant maximum annuel de 60 000 € HT)

**DC 2013-302** Marché de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de l'immeuble d'habitation situé 4, rue Louis Rolland (39 039 € HT)

### **Urbanisme**

**DC 2013-213** Convention d'occupation - 3 rue Paul Bert (286,40 € + charges)

**DC 2013-245** 28 rue Gutenberg - avenant à la convention d'occupation (prolongation)

**DC 2013-257** Convention d'occupation de la Distillerie au profit de l'Ensemble Philéas (convention à titre gracieux pour la saison 2013-2014)

**DC 2013-272** 47 avenue de la République - Occupation d'une partie de la parcelle section C n°45

**DC 2013-294** 10 rue Sadi Carnot - convention d'occupation (250 € + charges)

**DC 2013-295** 114 avenue Marx Dormoy - avenant à la convention d'occupation (rectification d'erreur matérielle)

**DC 2013-298** Conventions d'occupation de la Distillerie au profit des compagnies et associations montrougiennes : Orchestre Harmonie de Montrouge, Théâtre de l'Horizon et Instant Théâtre (conventions à titre gracieux pour la saison 2013-2014)

**DC 2013-309** Convention d'occupation de la Distillerie au profit de la Compagnie Un Excursus (convention à titre gracieux pour la saison 2013-2014)

**DC 2013-314** Convention de mise à disposition de la salle Nicole Ginoux du Beffroi au profit de l'association 'Haut-Mesnil Grand Sud' (loto au profit du Téléthon ; à titre gracieux)

### **Manifestations - Spectacles**

**DC 2013-205** Contrat pour la présentation d'une œuvre de vidéo interactive intitulée 'La vie ?' et une conférence intitulée 'L'incroyable est-il vrai ?' (535 € TTC)

**DC 2013-206** Contrat avec la société Pascal Legros Productions relatif à l'organisation du spectacle 'Le Roi se meurt' (26 375 € TTC)

**DC 2013-210** Contrat de cession avec Pietragalla-Derouault / Le Théâtre du Corps SARL relatif à l'organisation du spectacle 'Mr & Mme Rêve' (15 086,50 € TTC)

**DC 2013-211** Convention relative aux cafés parents du second semestre 2013 (540 € TTC pour l'ensemble du semestre)

**DC 2013-215** Contrat pour les mardi ciné : Prestation d'analyse de films par Mr Philippe CHIFFAUT-MOLIARD 2ème semestre 2013 (1 600 € TTC pour l'ensemble du semestre)

**DC 2013-216** Contrat établi avec l'association Clair de Lune (470 € TTC)

**DC 2013-217** Contrat de cession de droit de représentation avec 2 B Scène S.L. dans le cadre des Soleillades 2013 (3 120 € TTC)

**DC 2013-218** Contrat de cession de droit d'exploitation avec la Compagnie des Chaussons rouges dans le cadre des Soleillades 2013 (1 426 € TTC)

**DC 2013-219** Contrat d'engagement avec Monsieur Oleksiy Shadrin relatif à l'organisation du concert du patrimoine (900 € TTC)

**DC 2013-220** Contrat établi avec l'Association Mere Deny's Family (350 € TTC)

**DC 2013-221** Contrat de cession avec la Société Scène Indépendante Contemporaine relatif à l'organisation du spectacle 'Volpone' (23 210 € TTC)

**DC 2013-222** Contrat de cession de droit de représentation avec Teatro Pavana dans le cadre des Soleillades 2013 (3 238 € TTC)

**DC 2013-227** Contrat pour la conférence 'Country rock & folk rock' présentée par Pierre LEVY (450 € TTC)

**DC 2013-228** Contrat pour la projection du film 'La Terre des Pharaons' (160,50 € TTC)

**DC 2013-232** Contrat établi avec l'association La Forêt des Enchanteurs (400 € TTC)

**DC 2013-233** Contrat avec l'Association Art et Culture dans la Cité relatif à l'organisation du concert du 17 novembre 2013 dans le cadre du Téléthon (1 000 € TTC)

**DC 2013-236** Contrat de cession avec la société Auguri Productions relatif à l'organisation du spectacle 'Oxmo Puccino en concert' (16 141,50 € TTC)

**DC 2013-238** Contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle 'Monsieur Offenbach restera chez lui ce soir' organisé dans le cadre du projet pédagogique 'Prenons l'air' (18 900 € TTC)

**DC 2013-240** Contrat de cession avec M. Jean-Pierre Soule relatif à l'organisation du spectacle 'Au bonheur des enfants' dans le cadre du Noël des enfants (2 287 € TTC)

**DC 2013-243** Contrat pour le spectacle de Patrick et Steve Verbeke ('Balade au pays du Blues') (1 582,50 € TTC)

**DC 2013-244** Contrat établi avec l'association Mère Deny's Family (390 € TTC)

**DC 2013-246** Contrat établi avec l'association Cristal Qui Songe (340 € TTC)

**DC 2013-248** Contrat de cession avec Pascal Melody relatif à l'organisation de la prestation musicale 'Jazz Band Company' (2 320 € TTC)

**DC 2013-249** Contrat pour le récital de piano de Juliana STEINBACH (1 200 € TTC)

**DC 2013-250** Contrat de cession avec la société Solea Management SARL relatif à l'organisation du concert de Beatrice Rana (4 220 € TTC)

**DC 2013-251** Contrat pour une conférence intitulée 'Denis Tillinac, un intellectuel et le 20 ème siècle ' (500 € TTC)

**DC 2013-212** Contrat relatif aux cafés philo du second semestre 2013 (600 € TTC pour l'ensemble du semestre)

**DC 2013-263** Contrat de cession avec la Compagnie Volubilis relatif à l'organisation du spectacle 'La Louche en or' (2 110 € TTC)

**DC 2013-264** Contrat de cession avec la société Pascal Legros Productions relatif à l'organisation du spectacle 'L'Etudiante et Monsieur Henri' (16 880 € TTC)

**DC 2013-266** Contrat de cession avec la société TS3 relatif à l'organisation du concert 'Noa, Gil Dor et le Solis String Quartet' (15 825 € TTC)

**DC 2013-268** Convention sur spectacle : concert du groupe Mechanix (800 € TTC)

**DC 2013-269** Contrat établi avec le Centre de Création et de Diffusion musicales (650 € TTC)

**DC 2013-275** Contrat établi avec l'association Mère Deny's Family (590 € TTC)

**DC 2013-277** Contrat sur spectacle : concert Swolkin (500 € TTC)

**DC 2013-278** Contrat sur spectacle : La ronde des Ogres et des Ogresses (650 € TTC)

**DC 2013-280** Contrat établi avec la compagnie Clair de lune (470 € TTC)  
**DC 2013-282** Contrat établi avec l'association Levez le rideau (325 € TTC)  
**DC 2013-283** Contrat de cession avec la Société par action simplifiée 'Atelier Théâtre Actuel' relatif à l'organisation du spectacle 'Des Fleurs pour Algernon' (8 440 € TTC)  
**DC 2013-285** Contrat pour le spectacle 'Safari arctique', d'après Jorn Riel (1 150,80 € TTC)  
**DC 2013-292** Contrat avec la société Soirs de Fêtes relatif à l'organisation du spectacle pyrotechnique 'Conte de Noël' dans le cadre du Noël des Enfants (6 450 € TTC)  
**DC 2013-300** Contrat de cession avec le Centre International de Création Théâtrale (C.I.C.T.) et ARCAD I Ile-de-France relatif à l'organisation du spectacle 'Une Flûte Enchantée' (12 449 € TTC)  
**DC 2013-301** Contrat de cession avec le Théâtre de l'Horizon relatif à l'organisation du spectacle 'Bien au-dessus du silence' (4 500 € TTC)  
**DC 2013-304** Contrat de cession avec la SARL Carte Blanche Musique relatif à l'organisation du spectacle 'De quoi j'ai l'air ?' avec Julie Fuchs et l'Ensemble Le Balcon (15 825 € TTC)  
**DC 2013-305** Contrat de cession avec la SAS Atelier Théâtre Actuel relatif à l'organisation du spectacle 'Des Souris et des Hommes' (10 022,50 € TTC)  
**DC 2013-306** Contrat de cession avec la société Isis Production Spectacles relatif à l'organisation du spectacle 'Fantaisie sur Casse-noisette' (3 500 € TTC)  
**DC 2013-307** Contrat de cession avec Quatuor Alfama ASBL relatif à l'organisation du spectacle 'Le Rêve d'Ariane ou le quatuor raconté aux enfants' (3 000 € TTC)  
**DC 2013-308** Contrat de cession avec Lande Martinez Production relatif à l'organisation du spectacle 'Trois lits pour huit' (17 407,50 € TTC)  
**DC 2013-310** Convention pour la diffusion du documentaire 'En première ligne', et débat avec M. Laurent Canches et Mme Bernadette Godde (650 € TTC)  
**DC 2013-311** Contrat de cession relatif au concert de Cheikh Sidi Bémol Trio (1 582,50 € TTC)  
**DC 2013-313** Contrat de cession avec IC Music relatif à l'organisation du spectacle de Dimitri Naïditch, 'Mozart en jazz' (5 486 € TTC)  
**DC 2013-315** Contrat de cession avec l'A.D.I.P.A.C (Association pour la Diffusion des instruments à Percussions A Claviers) relatif à l'organisation du spectacle 'West Side Story, en concert' (12 132,50 € TTC)  
**DC 2013-317** Convention pour la réalisation d'un atelier d'initiation à la langue des signes française (600 € TTC)

Mme DE PABLO souhaite connaître l'état d'avancement des dossiers relatifs aux décisions DC 2013 209 et 247. M.le MAIRE lui répond qu'il s'agit de recours déposés contre des permis de construire, lesquels dossiers sont en cours.

## **FINANCES**

### **1 - Budget principal 2013 - décision modificative n°2**

*Rapporteur :* M. LE MAIRE

Dans notre séance du 9 avril 2013 nous avons procédé au vote du budget primitif de l'exercice 2013. Puis, lors de nos séances du 20 juin et du 26 septembre 2013, nous avons procédé aux votes de la décision modificative n°1 et du budget supplémentaire.

Il est aujourd'hui nécessaire, avant de clôturer l'exercice, d'ajuster certaines lignes budgétaires au moyen de transferts ou annulation de crédits non utilisés, et de procéder aux dernières inscriptions supplémentaires.

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

En matière de **recettes** :

- 1 264 465 € sont inscrits au titre du contrat enfance et jeunesse passé avec la CAF pour l'accueil des enfants en crèches, jardins d'enfants et centres de loisirs, conformément à la notification reçue fin novembre.
- 300 000 € sont ajoutés sur les droits de mutations immobilières, afin d'ajuster les crédits inscrits aux réalisations constatées à cette date.
- 111 760 € correspondent au remboursement d'une partie des subventions communales versée à la Maison Bleue au titre des exercices 2011 et 2012, ajustées à la baisse en proportion de la participation du Conseil Général, cette dernière s'étant avérée supérieure aux budgets initiaux.
- 67 867 € de recettes supplémentaires sont inscrits au titre des subventions versées par le Département pour le fonctionnement de nos structures petite enfance.
- 15 000 € correspondent à la subvention du Ministère de la Culture pour le 58ème salon de Montrouge, destinée à être reversée aux artistes sélectionnés dans le cadre de cette édition.
- 8 000 € sont inscrits au titre du remboursement par le Syelom des frais de gestion de la déchèterie de Montrouge.
- 1 071 € nous sont attribués par le Département au titre de la subvention pour la restauration des archives municipales.

En matière de **dépenses** :

- 83 490 € sont ajoutés au titre du FNGIR (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal), à la suite d'une notification adressée mi-novembre par les services de la DDFiP. Cette contribution, calculée sur la base des éléments fiscaux de 2011, est en effet réévaluée à la hausse afin de prendre en compte les rôles supplémentaires (rattrapages effectués sur les exercices antérieurs) comptabilisés par l'administration fiscale au titre de ce même exercice.
- 84 288 € sont ajoutés à la demande de la trésorerie au titre des annulations de titres sur exercices antérieurs.
- 69 142 € sont ajoutés au titre des subventions complémentaires sur l'exercice en cours (42 351 € en faveur du Relais Assistantes Maternelle, selon la convention passée avec cet établissement, un complément de crédits de 25 200 € en faveur du Cercle Athlétique de Montrouge pour permettre le versement intégral de la subvention pour les tournois nationaux 2012-2013, soit 49 350 € au total, et 1 591 € pour l'association Bienvenue à Montrouge destinés à l'achat des flambeaux pour le téléthon).
- 13 400 € sont inscrits au titre du protocole transactionnel conclut avec la copropriété du 58 rue Gabriel Péri, dans le cadre d'un dégât des eaux.
- 12 000 € sont ajoutés sur les crédits prévus pour le marché de téléphonie.
- 10 000 € sont inscrits pour l'achat de consommables informatiques pour l'ensemble des services.
- 6 795 € sont inscrits sur le chapitre des dépenses de personnel, afin de comptabiliser les émoluments versés à plusieurs artistes recrutés dans le cadre du concert du patrimoine et des Soleillades.
- 2 060 € sont inscrits pour les animations du repas du 11 Novembre.
- 6 500 €, enfin, sont retirés sur frais d'assurance dommage ouvrage, suite à un report d'opération sur la crèche familiale.

Au total, les mouvements réels de fonctionnement de la présente DM se traduisent par une augmentation des charges de 254 675 € et une hausse des produits de 1 768 163 €.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

En matière de **recettes** :

- Le report sur 2014 de la vente du 2 rue Morel nous amène à désinscrire une recette de cession immobilière à hauteur de 557 000 €. Cette vente étant doublée d'une acquisition pour un montant identique, la même somme est parallèlement retirée en dépenses. Il s'agit donc d'une écriture neutre sur le plan de l'équilibre budgétaire.
- 660 703 € de recettes supplémentaires sont rajoutés au titre des taxes d'urbanisme (386 154 € sur le Versement pour Dépassement du Plafond Légal de Densité et 274 549 € sur la Taxe Locale d'Équipement), afin d'ajuster les lignes correspondantes au total des réalisations constatées à cette date
- 228 674 € nous sont attribués par le Département à titre de subvention pour l'aménagement des tribunes et des vestiaires du Stade Jean Lezer.
- 142 628 € sont attribués par le Centre National du Cinéma pour la rénovation du cinéma Racine.
- 57 315 € sont rajoutés en recettes de cessions immobilières pour la vente de la parcelle d'assise de l'ascenseur du métro, tandis que 50 000 € initialement prévus pour la vente de l'appartement issu de la succession Putois sont parallèlement désinscrits, cette dernière opération ne s'étant pas concrétisée cette année.
- 2 946 € correspondent au produit de la vente des anciens modules provisoires du stade Jean Lezer.

En matière de **dépenses** :

- 450 000 € sont inscrits pour l'acquisition de la voie d'accès à l'aqueduc de la Vanne le long de notre futur gymnase.
- 240 000 € sont inscrits pour l'acquisition de matériel roulant de voirie (une balayeuse pour 150 000 € et une laveuse pour 90 000 €).
- 219 048 € sont inscrits en complément pour l'acquisition en l'état futur d'achèvement du gymnase rue de la Vanne, notamment pour la construction des gradins.
- 31 313 € correspondent à des dégrèvements de taxes d'urbanisme transmis par les services fiscaux (21 737 € sur la TLE et 9 576 € sur le VdPLD).
- 20 000 € complémentaires sont inscrits pour la fabrication et la pose des statues en résine de la place Emile Cresp.
- 5 001 € sont inscrits pour l'achat de projecteurs d'exposition pour le service culturel.
- 4 201 € sont inscrits en complément pour l'acquisition en l'état futur d'achèvement de la maternelle des Portes de Montrouge.
- Un total de 3 133 809 € de travaux votés, dont l'exécution n'a pu être lancée sur l'exercice en cours, est désinscrit à la présente Décision Modificative, et fait l'objet d'une réinscription en Délibération Anticipatrice afin de permettre l'engagement de ces opérations sur l'année à venir. Les opérations en question concernent le remplacement des menuiseries extérieures des groupes scolaires Buffalo et Raymond Queneau (1 370 433 €), la réhabilitation du Château de Villelouvette (984 180 €), la confortation des carrières du groupe scolaire Renaudel (320 639 €), le réaménagement du local commercial 130 avenue de la République (213 794 €), les honoraires de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement intérieur des futurs gymnase de la Vanne et maternelle des Portes de Montrouge (168 918 €), la réhabilitation du réfectoire et de la cuisine du groupe scolaire Buffalo (41 145 €), et l'extension des vestiaires du CAM (34 700 €). Toutes ces enveloppes sont réintégrées dans la délibération anticipatrice pour 2014 qui vous est présentée lors de cette même séance.

- Au final, l'équilibre de la présente Décision Modificative nous offre l'opportunité d'inscrire un remboursement d'emprunts par anticipation à hauteur de 4 700 000 €, contribuant ainsi au désendettement de la Ville.

Au total, les dépenses réelles d'investissement augmentent de 1 998 754 € et les recettes de 485 266 €.

L'autofinancement (prélèvement du fonctionnement pour financer l'investissement) est pour sa part en augmentation de 1 545 488 €, grâce à la hausse des produits de fonctionnement.

Je vous remercie d'adopter par chapitre la présente décision modificative.

Messieurs DROUET et VINCENT précisent que puisqu'ils ne votent pas le budget, ils voteront également contre cette décision modificative.

**Adopté à la majorité – Vote contre du groupe socialiste, Europe écologie les verts et radical de gauche, groupe communiste et de Mme BELHEUR.**

## **FINANCES**

### **2 - Subventions - attributions complémentaires 2013**

---

*Rapporteur :* M. CARRE

Régulièrement, le Conseil Municipal est appelé à examiner les demandes de subventions complémentaires ou nouvelles, émanant d'associations et d'organismes d'utilité publique basés sur Montrouge ou menant des actions sur le territoire de la commune.

Après examen des demandes de subventions transmises depuis le dernier Conseil Municipal, compte-tenu de l'intérêt local des projets et des activités menés par les établissements publics et les associations, je vous propose d'inscrire les attributions suivantes :



<b>Bienvenue à Montrouge (remboursement frais flambeaux téléthon)</b>	1 590,44
<b>Mémorial AFN 92 (aide à la construction d'un monument à la mémoire des soldats des Hauts-de-Seine)</b>	2 000,00
<b>Caisse des Ecoles (complément pour mise en place ateliers pédagogiques)</b>	2 000,00
<b>Secours Populaire Français de Montrouge (aide exceptionnelle)</b>	2 000,00
<b>Croix Rouge (aide humanitaire aux populations sinistrées des Philippines)</b>	7 350,00
<b>Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance</b>	10 083,75
<b>Caisse des Ecoles (aide exceptionnelle pour apurement de créances irrécouvrables)</b>	24 000,00
<b>Centre d'Actions Sociale (complément 2013)</b>	25 000,00
<b>Relais Enfants Parents (70 % de l'aide versée au Relais Assistantes Maternelles pour 2013)</b>	29 645,70
<b>Cercle Athlétique de Montrouge (nationaux 2012-2013)</b>	49 350,02
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>153 019,91 €</b>

Ces attributions seront imputées aux articles 657361 « Subventions de fonctionnement versées aux caisses des écoles », 657362 « Subventions de fonctionnement versées aux CCAS », 6574 « Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé » et 6745 « Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé ».

Par ailleurs, compte tenu du montant alloué au Cercle Athlétique de Montrouge, (supérieur à 23 000 €uros), une convention d'attribution de subvention sera signée avec cette association, conformément aux dispositions de la loi n°2000-321 du 12/04/2000.

M. METTON et Mme BLANCO ne prennent pas part au vote.

**Adopté à l'unanimité.**

## FINANCES

### **3 - Subventions aux associations-attributions 2014**

*Rapporteur : M. CARRE*

Je vous rappelle le principe qui régit, depuis plusieurs années, l'attribution de subventions de fonctionnement aux diverses associations locales et œuvres d'utilité publique.

Une priorité est donnée à la vie associative locale. Les demandes émanant d'associations hors commune ayant une activité analogue à celle exercée par des associations déjà

subventionnées par la Ville sont de ce fait écartées, hormis de rares exceptions.

Par ailleurs, l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations reste subordonnée à la production d'un dossier de demande de subvention renouvelé chaque année. Toute association, montrougiennne ou non, qui n'a pas renouvelé cette demande, ou qui n'a pas fourni la preuve de son activité auprès de la Direction des Services Financiers, voit sa subvention automatiquement supprimée l'année suivante.

Pour l'année 2014, en vertu des critères définis ci-dessus, et sauf cas particuliers (CCAS ou nouvelles associations), il a été convenu d'augmenter de l'inflation constatée en 2013 (soit 0,6 %) les attributions des associations déjà subventionnées l'an passé. Le détail des dotations figure en annexe à la présente note.

Parmi les associations et autres organismes aidés financièrement par la commune, il convient notamment de relever :

- le Centre d'Action Sociale : 750 000,00 €
- le Stade Multisports de Montrouge : 253 392,00 €
- le Comité National d'Action Sociale : 220 000,00 €
- Montrouge Football Club : 142 852,00 €
- le Cercle Athlétique de Montrouge : 95 176,00 €
- Montrouge Commerces : 88 000,00 €
- la Caisse des Ecoles : 80 000,00 €
- Guitares au Beffroi : 35 000,00 €
- le Secours Catholique (épicerie solidaire) : 16 000,00 €
- l'Orchestre d'Harmonie de Montrouge : 9 557,00 €
- le Relais Enfants-Parents : 9 000,00 €
- le Club Jules Ferry : 7 200,00 €
- L'Ecole de la Deuxième Chance : 6 591,00
- Montrouge Boxing Club : 6 036,00 €
- Les Yeux Fertiles : 5 000,00 €
- Sortie de secours Théâtre : 4 693,00 €
- Groupe sportif de Montrouge : 3 521,00 €
- RES'ADO 92 : 3 000,00 €
- la Croix Rouge Française : 2 796,00 €
- le Théâtre de Marionnettes de Montrouge : 2 490,00 €

Par ailleurs, compte tenu des montants alloués (supérieurs à 23 000 €uros) au Stade Multisports de Montrouge, au Cercle Athlétique de Montrouge, à Montrouge Football Club, à Guitares au Beffroi et à Montrouge Commerces, des conventions d'attribution de subventions seront signées avec ces associations, conformément aux dispositions de la loi n°2000-321 du 12/04/2000.

M. VINCENT fait remarquer que cette année les augmentations ayant suivi le cours de l'inflation, son groupe votera les subventions.

A M. MOULY qui s'étonne de la diminution de la subvention accordée à Montrouge Commerce, M. le Maire rappelle que cette aide diminue tous les ans comme convenu dans la convention passée avec cette association.

Mme BLANCO ne prend pas part au Vote

**Adopté à l'unanimité**

## FINANCES

### 4 - Tarifs communaux pour l'année 2014

---

Rapporteur : M. LE MAIRE

Il sera proposé d'adopter, en une seule et même délibération, l'ensemble des tarifs communaux pour l'année 2014, majorés pour leur très grande majorité de 0,6 % par rapport à l'exercice 2013 (à quelques arrondis près).

Le groupe communiste étant contre l'augmentation des tarifs, votera contre.

**Adopté à la majorité – Vote contre du groupe communiste.**

## FINANCES

### 5 - Fixation de la redevance d'assainissement pour 2014

---

Rapporteur : M. CARRE

Comme chaque année, nous devons fixer le montant de la redevance assainissement applicable au 1er janvier de l'année suivante,

Je vous rappelle que le taux de la redevance d'assainissement a été fixé en 2013 à 19 centimes d'euro par m<sup>3</sup>. Ce niveau de redevance nous permet en effet de faire face au remboursement de nos annuités de dette souscrite pour la réhabilitation du réseau, et de pallier la baisse de notre FCTVA, tout en restant en dessous de la moyenne départementale (supérieure à 25 centimes). Compte tenu des simulations effectuées par les services financiers pour l'exercice 2014, ce montant devrait permettre d'assurer l'équilibre budgétaire du service de l'assainissement sans nouvel ajustement.

Je vous propose donc de maintenir la redevance d'assainissement à son niveau de 2013, soit 0,190/m<sup>3</sup> (19 centimes d'euros).

**Adopté à l'unanimité**

## FINANCES

### 6 - Autorisation d'engager et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2014

---

Rapporteur : M. LE MAIRE

Le budget primitif de l'exercice 2014 sera voté au mois d'avril 2014.

Dans pareil cas, les dispositions légales relatives à la consommation de crédits avant le vote du budget primitif des collectivités territoriales sont les suivantes (Article L1612-1 du CGCT) :

- En section de fonctionnement, l'ordonnateur est en droit jusqu'à l'adoption du budget primitif de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et mandater les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente, sans autorisation spéciale de l'assemblée délibérante.

- En revanche, les dépenses d'investissement (travaux, biens d'équipements) de l'exercice ne peuvent être engagées, liquidées et mandatées avant le vote du budget primitif qu'après autorisation de l'assemblée délibérante, et dans la limite de 25% des crédits d'investissements inscrits au budget de l'exercice précédent, hors crédits afférents au remboursement de la dette en capital. Les recettes d'investissement sont exécutées sans

autorisation préalable.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif lors de son adoption.

Afin de ne retarder ni le calendrier de passation des marchés de 2014 ni, plus généralement, les acquisitions d'équipements ou les opérations de travaux, je vous propose d'appliquer ces dispositions en m'autorisant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2014 avant l'adoption du budget primitif 2014, dans la limite de 25 % des dépenses d'investissement hors remboursement de la dette inscrites au budget total 2013.

**Mouvements d'investissement prévus avant le 30 avril 2014**

Article	Intitulé	Montant
2031	Réhabilitation et extension des vestiaires du CAM (Maîtrise d'œuvre)	34 700,00
2033	Insertions dans le cadre des marchés publics	10 000,00
2051	Evolution des logiciels Finances, RH, et régie unique	35 000,00
2051	Développement du site salon de Montrouge et évolution du site de la Ville	35 000,00
2088	Acquisition de fond de commerce (provision)	80 000,00
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>		<b>194 700,00</b>
2128	Modification de la clôture du Parc Messier	4 900,00
2138	Préemptions secteur diffus (provision)	300 000,00
21578	Remplacement gros matériel de voirie hors d'usage	1 500,00
2158	Nettoyeur haute pression sur remorque (campagne de nettoyage mobilier urbain)	28 000,00
2183	Remplacement de matériel informatique	10 000,00
2184	Mobilier divers pour les écoles et les services de la Ville (provision)	7 000,00
2188	Autres immobilisations pour les crèches, les écoles et la restauration scolaire (provision)	7 500,00
2188	Modernisation téléphonie	50 000,00
2188	Changement des serveurs pour la vidéo protection	50 000,00
2188	Remplacement de matériel sportif	5 000,00
2188	Achat de démagnétiseurs pour banques d'accueil de la Médiathèque	13 500,00
2188	Acquisition de divers matériels de cuisine et buanderie	20 000,00
2188	Ballons d'eau chaude (provision)	3 000,00
2188	Remplacement de candélabres (provision)	10 000,00
2188	Acquisition de mobilier urbain, corbeilles, panneaux de signalisation	32 000,00
2188	Achat de mats avec potence pour jardinière suspendue	25 000,00
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>		<b>567 400,00</b>
2312	Réaménagement des abords du stade Jean Lezer	80 000,00
2313	Travaux rénovation 130 avenue de la République	213 795,00
2313	Remplacement de fenêtres (pose double vitrage) et pose de volets au 114 Marx Dormoy (2 logements)	8 000,00
2313	Travaux divers sur le parc privé de la ville	15 000,00
2313	Levées de réserves électriques (provision)	30 000,00

2313	Travaux de remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire Buffalo et installation de rideaux	1 162 383,00
2313	Travaux remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire Queneau	608 050,00
2315	Remplacement de feux tricolores	5 000,00
2315	Création de passages piétons surélevés et remplacement de bornes escamotables	32 000,00
2315	Réaménagement de la rue Chateaubriand (plateau, bornes escamotables, agrandissement de trottoir, et frais annexes arbres, platelages...)	150 000,00
<b>23 - Immobilisations en cours</b>		<b>2 304 228,00</b>
2313 - 10915	Travaux en cours	100 000,00
<b>10915 - Réhabilitation Stade Jean Lezer</b>		<b>100 000,00</b>
2031 - 10933	Frais d'études	18 918,00
2313 - 10933	Travaux en cours	2 000 000,00
<b>10933 - Création école maternelle ZAC des Portes de Montrouge</b>		<b>2 018 918,00</b>
2031 - 10945	Frais d'études	65 000,00
2312 - 10945	Terrains	275 639,00
<b>10945 - Extension/réhabilitations G.S Renaudel</b>		<b>340 639,00</b>
2313 - 10946	Travaux en cours	984 180,00
<b>10946 - Réhabilitation château de Villelouvette</b>		<b>984 180,00</b>
2031-10949	Frais d'études	41 145,00
<b>10949 - Réhabilitation cuisine Buffalo</b>		<b>41 145,00</b>
2031-10950	Frais d'études	180 000,00
<b>10950 - Gymnase- 29/31 rue de la Vanne</b>		<b>180 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 731 210,00</b>

M. VINCENT annonce que son groupe ne votera pas cette délibération car il estime que le budget doit être voté au 31 décembre de l'année précédente.

M. LE MAIRE lui répond que les bases de calcul des recettes ne sont pas encore disponibles et qu'il lui paraît plus démocratique de faire voter le budget après les élections municipales.

**Adopté à la majorité – Vote contre du groupe socialiste, Europe écologie les verts et radical de gauche, groupe communiste et de Mme BELHEUR.**

## FINANCES

### 7 - Habilitation du Maire à recourir à des instruments de couverture de taux d'intérêts

Rapporteur : M. LE MAIRE

Chaque année depuis 2009, à la même période, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur la délibération d'habilitation du Maire à recourir à des instruments de couverture de taux d'intérêts. Cette délibération, qui doit être renouvelée tous les ans, a été rendue obligatoire par la circulaire n° NOR/INT/B/92/00260/C du 15/09/1992 encadrant le recours aux contrats de couverture du risque de taux d'intérêt offerts aux collectivités

locales. Elle permet en effet à la Ville de se doter de la capacité juridique de réaliser des opérations de réaménagement de dette. Les instruments en question sont des contrats d'échanges de taux d'intérêt (SWAP), de garantie de taux (taux plafond, taux plancher), d'options de taux ou de préfixation d'un niveau de taux.

Ce dispositif s'inscrit dans le prolongement naturel de la politique active de gestion de notre dette, menée depuis déjà de nombreuses années. Il est en effet nécessaire de nous doter des outils adéquats pour sécuriser notre dette, dans un environnement économique incertain et un marché du crédit dégradé.

Lorsque, au début de l'année 2010, nous avons pour la première fois envisagé de recourir à ce type d'outils, l'encours de dette de la Ville de Montrouge et de son budget annexe d'assainissement était encore majoritairement adossé à des taux variables ou révisables (pour plus de 61%), afin de profiter des niveaux alors particulièrement bas de ces index. La problématique à laquelle nous étions confrontés consistait à nous prémunir d'une remontée éventuelle de ces taux à moyen ou long terme, tout en rééquilibrant la structure de la dette en profitant d'éventuelles opportunités de taux fixes.

Le recours à deux SWAP courant 2010 et 2011, dispositifs ayant consisté à échanger des taux variables, en l'occurrence sur deux prêts contractés auprès de DEXIA et de la CAISSE D'EPARGNE, contre des taux fixes proposés par la banque NATIXIS et par ARKEA CREDIT MUTUEL, nous a ainsi permis d'accéder respectivement en 2010 à un taux fixe de 2,93% sur un capital restant dû de 4,4 Millions d'Euros, et en 2011 à un taux fixe de 2,15% sur un capital restant dû de 4,3 Millions d'Euros. Il s'agit des niveaux de taux fixes les plus bas auxquels la Ville de Montrouge a jamais accédé, et dont nous n'aurions jamais bénéficié sans le biais des SWAP, puisque les offres de refinancement faites par DEXIA et la CAISSE D'EPARGNE étaient toutes deux supérieures à 3%.

Grâce à ces opérations, et tout en tenant compte de la mobilisation fin 2011 d'un capital de 10 Millions d'Euros auprès du Crédit Agricole, notre stock de dette se trouve maintenant constitué à 50,6% d'emprunts variables, contre 49,4% adossés à des taux fixes, tout en conservant un taux moyen exceptionnellement bas de 1,90% (pour mémoire, le taux moyen sur le stock de dette de la Ville s'élevait à 4,14% en 2007). La durée de vie moyenne résiduelle de notre dette est à peine supérieure à 14 ans, et celle-ci s'éteint en totalité à l'horizon 2031 (budget d'assainissement compris). Son profil d'extinction demeure régulier.

Type de dette	Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Nombre Emprunts
Dette Globale	42 186 164 €	1,90 %	14 ans, 1 mois	29
Taux Fixe	20 817 954 €	3,42 %	12 ans, 9 mois	14
Taux Variable	21 368 209 €	0,43 %	14 ans, 8 mois	15

Je vous propose de poursuivre cette politique active de gestion de la dette, ayant pour but d'en réduire le coût à long terme. Compte-tenu des incertitudes autour de l'évolution des marchés, il est plus que jamais nécessaire d'envisager toutes les options permettant de sécuriser notre encours, notamment en ayant de nouveau recours à des instruments de couverture de taux d'intérêts, sur l'ensemble des emprunts contractés avant le 1er janvier 2014.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de m'autoriser, en complément de la délibération de délégation de pouvoirs au Maire du 22 mars 2008, à négocier et à conclure de telles opérations, dans les conditions prévues suivantes :

Le capital de référence sur lequel pourront être conclues ces opérations de couverture de taux d'intérêt est constitué des emprunts en cours contractés avant le 1er janvier 2014. La liste des emprunts contractés avant le 1er janvier 2014 intégrés au capital de référence et

l'évolution prévisionnelle de leurs encours figurent à l'état annexé à la présente délibération.

La durée maximale des opérations de couverture ne devra pas être supérieure à la durée d'amortissement résiduelle des emprunts sur lesquels elles portent.

Les taux de référence des contrats de couverture de taux d'intérêt sont T4M, EONIA, TAM, TAG, TMO, TME, EURIBOR.

Les opérations de couverture de taux d'intérêt pourront avoir pour objet de transférer le risque de taux entre taux variable, révisable et fixe ou de garantir, de fixer par anticipation ou en différé un niveau de taux, dans le but d'optimiser le coût de la dette communale.

Chaque contrat de couverture sera adossé et dimensionné à un ou plusieurs emprunts précisément identifiés et homogènes, c'est-à-dire référencés sur le même taux.

Les établissements de crédits cocontractants devront être sélectionnés à la suite d'une consultation mettant en concurrence au moins deux établissements dont la compétence est reconnue pour ce type d'opération.

Les primes et commissions cumulées versées au titre des contrats de couverture et d'échange de taux d'intérêt ne pourront excéder 1% annuellement du capital de référence couvert.

**Adopté à l'unanimité - Abstention du groupe socialiste, Europe écologie les verts et radical de gauche, groupe communiste et de Mme BELHEUR.**

## **AMENAGEMENT URBAIN**

### **1 - Programme immobilier 29/31 rue de la Vanne - acte complémentaire**

*Rapporteur :* M. LE MAIRE

Par délibération du 26 septembre 2012, vous m'avez autorisé à signer le contrat de pré-commercialisation puis l'acte d'acquisition en VEFA, de la salle omnisports située dans l'ensemble immobilier 29/31 rue de la Vanne.

Cette salle doit être équipée d'une tribune en béton, nous avons donc demandé un chiffrage au promoteur, la réalisation durant la phase gros œuvre étant techniquement plus aisée qu'une réalisation par la ville après la livraison.

Par courrier du 16 septembre 2013, suite à notre demande, la société FRANCO SUISSE propose de faire réaliser les gradins de la salle omnisports pour un montant de 137 117,11€ HT.

Je vous propose donc d'accepter cette offre et de m'autoriser à signer tout avenant ou toute convention complémentaire à l'acte du 21 décembre 2012 portant vente en l'état futur d'achèvement par la SCI FRANCO SUISSE à la commune de Montrouge.

**Adopté à l'unanimité**

## **AMENAGEMENT URBAIN**

### **2 - Avenue de Verdun/passage Raymond - acquisition de la parcelle T 305**

*Rapporteur :* M. LE MAIRE

Dans le cadre de la réalisation par la société FRANCO SUISSE du programme immobilier dénommé Villa Léa, cette dernière devait céder à la ville une parcelle de terrain au titre du pan coupé à l'angle de l'avenue de Verdun et du passage Raymond.

Par lettre du 9 octobre 2013, la société FRANCO SUISSE se propose de céder la parcelle section T numéro 305, d'une superficie de 3,70m<sup>2</sup>.

Après consultation du service des domaines, je vous propose que la ville acquière cette parcelle au prix de 1 110€ soit 300€/m<sup>2</sup>.

Je vous remercie d'accepter cette acquisition et de m'autoriser à signer l'acte et tout document s'y rapportant.

**Adopté à l'unanimité**

## **AMENAGEMENT URBAIN**

### **3 - 226 et 228 avenue Marx Dormoy - cession à la société du Grand Paris**

*Rapporteur : M. LE MAIRE*

La ligne Rouge Sud (future ligne 15) désigne le tronçon qui relie les gares de Pont de Sèvres et de Noisy-Champs. Ces 33 km de métro automatique en souterrain constituent le premier tronçon du Grand Paris Express soumis à enquête publique, pour une mise en service fin 2020.

La gare de Châtillon-Montrouge sera située à Montrouge entre les avenues Jean Jaurès et Marx Dormoy, elle permettra une correspondance avec le terminus de la ligne 13, la gare routière et le tramway T6.

La ville est propriétaire, sur les parcelles concernées par l'emprise foncière de la gare, de deux biens.

Le premier, situé au 226 Marx Dormoy (parcelle section X n°19), est un commerce avec habitation et sous-sol composé au rez-de-chaussée d'une salle de café, deux pièces et cuisine, au 1er deux chambres.

Le second, situé au 228 Marx Dormoy (parcelle section X n°18), est un pavillon de 1900 de type R+1, composé d'un salon, d'une salle à manger et d'une cuisine au rez-de-chaussée, au 1er étage deux chambres, une salle de bain et une salle d'eau et un sous-sol à usage d'atelier.

La société du Grand Paris, porteuse du projet de transport souhaite acquérir à l'amiable ces deux biens qui ont été estimés par la Direction Nationale d'interventions domaniales à :

- pavillon de 103.5 m<sup>2</sup> : 434 700€ libre de toute occupation
- commerce 106.2m<sup>2</sup> : 334 950€ occupé, la SGP prendra en charge les négociations avec le titulaire du bail commercial.

Je vous remercie d'accepter ces cessions et d'autoriser le Maire à signer les actes ainsi que tout document s'y rapportant.

A Mme ROBINEAU qui souhaite savoir si propriétaire du café sera indemnisé, M. le Maire confirme qu'il le sera puisque le bien est vendu occupé.

**Adopté à l'unanimité**

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **1 - Recensement rénové de la population - Rémunération du personnel chargé des opérations**

*Rapporteur : Mme Nicole GIBERT*

En application de la loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité, la Ville doit



organiser chaque année les enquêtes annuelles de recensement de la population.

La Ville doit mettre en œuvre, pour la préparation et la réalisation de ces enquêtes, des moyens humains, matériels et financiers.

Afin de mener à bien l'enquête de recensement de la population pour 2014, il est nécessaire de constituer une équipe municipale d'encadrement, chargée du bon déroulement et du contrôle des opérations, de recruter les agents recenseurs et de fixer la rémunération de tous ces intervenants.

Pour le personnel d'encadrement chargé du bon déroulement des opérations, je vous propose de fixer une enveloppe d'un montant maximum de 850€ à répartir.

Pour les agents recenseurs, je vous propose la rémunération suivante :

Objet	Taux 2014	Nombre prévisionnel de rémunérations à verser	Coût estimé pour 2014
Rémunération par habitant	1,80€	3 950	7 110€
Rémunération par logement	1,10€	2 000	2 200€
Supplément par agent suivant la qualité du travail réalisé	100€	12	1 200€
Supplément pour l'adjoint du coordinateur communal	160€	1	160€
<b>Total</b>			<b>10 670€</b>

Je vous propose d'adopter les rémunérations précédemment détaillées.

**Adopté à l'unanimité**

## RESSOURCES HUMAINES

### 2 - Tableau des effectifs - Mise à jour

Rapporteur : Mme Nicole GIBERT

Parmi toutes les missions qui lui incombent, le centre d'action sociale a notamment celles de constituer et animer les réseaux de partenaires concourant au maintien du lien social et au soutien des personnes, d'établir les domiciliations administratives, de recevoir et instruire les diverses demandes d'aides et de secours émanant des Montrougiens, d'accompagner ces derniers dans l'ensemble de leurs démarches et, si besoin, d'évaluer les situations à domicile. Afin de poursuivre la professionnalisation de l'accueil tout spécifique que requiert l'exécution de ces missions et le renforcement de l'accompagnement individuel des personnes, il convient de transformer un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe en emploi d'assistant socio-éducatif en vue du recrutement d'un conseiller(ère) en économie sociale et familiale.

Il convient par ailleurs de procéder à la transformation deux autres emplois d'adjoint administratif de 2ème classe en emplois de rédacteur, en vue du recrutement de deux agents :

Un(e) charg(é) d'exposition au sein des services culturels. L'agent recruté aura pour mission d'organiser au sein du département Arts Plastiques, les événements culturels qui se déroulent sur la Ville, impliquant non seulement la coordination de projets mais aussi la mise

en œuvre d'actions d'animation et de développement culturel.

Un(e) gestionnaire chargé de la passation des marchés transversaux visant l'achat des produits et prestations communs aux différents services municipaux. L'agent recruté sera affecté au sein de la direction des finances et des marchés. Il aura pour mission de déterminer et mettre en place les procédures de marchés, de rédiger les dossiers de consultation des entreprises, de procéder à l'analyse des offres en concertation avec les services, de notifier les marchés, de contrôler leur bonne exécution par les prestataires, ainsi que d'en assurer la reconduction.

A cet effet, je vous propose de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- suppression de trois emplois d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- création d'un emploi d'assistant socio-éducatif ;
- création de deux emplois de rédacteur.

Le tableau des effectifs de ces deux cadres d'emplois sera fixé ainsi qu'il suit à compter du 1er janvier 2014 :

#### **FILIERE ADMINISTRATIVE – CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS**

<b>ANCIENNE SITUATION</b>	<b>NOUVELLE SITUATION</b>
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe.....10	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe.....10
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe.....15	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe.....14
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe.....23	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe.....23
Adjoint administratif .de 2 <sup>ème</sup> classe.....44	Adjoint administratif .de 2 <sup>ème</sup> classe.....42

#### **FILIERE ADMINISTRATIVE – CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS**

<b>ANCIENNE SITUATION</b>	<b>NOUVELLE SITUATION</b>
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classes.....12	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classes.....14
Rédacteur.....17	Rédacteur.....17

#### **FILIERE MEDICO-SOCIALE – CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS**

<b>ANCIENNE SITUATION</b>	<b>NOUVELLE SITUATION</b>
Assistant socio-éducatif.....0	Assistant socio-éducatif.....1

Le nombre total d'emplois inscrit au tableau des effectifs n'est pas modifié.

**Adopté à l'unanimité**

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **3 - Indemnité de conseil au trésorier pour l'année 2012**

*Rapporteur : Mme Nicole GIBERT*

L'indemnité de conseil allouée au trésorier principal est calculée suivant un barème dégressif sur la moyenne annuelle du montant des dépenses d'investissement et de fonctionnement de la Ville (non compris les opérations d'ordre) des trois derniers exercices connus.

Cette indemnité est acquise au comptable sauf avis contraire, mais dûment motivé, du conseil municipal.

L'état des dépenses se rapportant aux années 2009, 2010 et 2011 fait ressortir une moyenne annuelle de 94 271 532€, portant ainsi l'indemnité annuelle de conseil à 9 754,92€ bruts.

Je vous demande d'accepter le montant de cette indemnité pour l'année 2012.

**Adopté à l'unanimité**

## RESSOURCES HUMAINES

### 4 - Plan de formation 2014

---

*Rapporteur :*

Le plan de formation est un document prévisionnel qui permet de collecter pour l'ensemble des services de la Ville, les besoins en formation des agents. Il dégager des actions de formations prioritaires, collectives ou individuelles, ainsi que des formations souhaitées par les agents eux-mêmes.

Son élaboration répond à une exigence légale. En effet, la loi n°84-594 du 12 juil. 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale fait obligation aux collectivités locales d'établir un plan de formation annuel ou pluriannuel, pour leurs agents afin de déterminer les actions de formation entrant dans le cadre de la formation obligatoire d'intégration et de professionnalisation, de la formation de perfectionnement, de la formation de préparation aux concours et examens professionnels de la fonction publique.

La construction du plan 2014 s'est déroulée en deux phases. Le service Formation a procédé tout d'abord au recensement exhaustif des besoins individuels et collectifs auprès des responsables de services ; il a ensuite opéré une hiérarchisation des besoins exprimées au regard des disponibilités budgétaires, compte tenu des éléments suivants :

- Les obligations législatives et réglementaires incombant à la Ville en sa qualité d'employeur,
- L'intérêt stratégique compte tenu des projets et orientations arrêtés par la Ville,
- Le maintien de l'employabilité des agents.

Le document finalisé qui est soumis à votre approbation s'articule autour de 6 axes prioritaires :

#### 1/- Respect des règles d'hygiène et de sécurité

Il s'agit ici des actions de formation qui participent à la protection des agents et des personnes :

- Gestes et soins d'urgence
- Prévention secours civiques
- Lutte contre l'incendie
- HACCP
- Habilitation électrique pour non électricien
- Conduite d'engins professionnels.

#### 2/- Professionnalisation et perfectionnement des métiers

Il s'agit des actions visant à accompagner les agents dans l'évolution de leurs métiers ou contexte de travail ainsi qu'à les aider à consolider et développer les compétences requises pour l'exercice de leurs missions ; elles concernant de nombreux domaines :

- Montage de structures scéniques
- Montage d'échafaudages roulants
- Compréhension des comportements agressifs des jeunes enfants
- Mise en application d'une démarche de soins en crèche
- Hygiène des locaux en structure d'accueil de la petite enfance
- Développement du langage chez les enfants de 0 à 3 ans
- L'observation en crèche
- La musique et le jeune enfant
- Rôle de l'éducateur de jeunes enfants
- Fin de vie et soins palliatifs
- Manutention des personnes âgées
- Gestion des situations agressives dans l'accueil du public

- Conduite de l'entretien annuel

3/- Lutte contre l'illettrisme e consolidation des acquis

Il s'agit des dispositifs visant à aider les agents à consolider les savoirs de base, en français comme en mathématiques.

4/- Préparation aux concours et examens professionnels

Il s'agit des actions de formations visant à favoriser la progression de carrière des agents.

5/- Formations d'intégration

Il s'agit des formations obligatoires qui s'imposent aux agents de toutes catégories à l'occasion de leur intégration dans la fonction publique territoriale ; elles ont pour objet de présenter l'environnement territorial, incluant le fonctionnement général et les champs de compétences des collectivités locales.

6/- Formations qualifiantes

Il s'agit des dispositifs visant la qualification des agents ; deux orientations sont retenues :

- L'accompagnement des agents dans la validation des acquis et de l'expérience
- L'accompagnement des agents dans la préparation de diplômes.

Sont principalement concernés les agents des services petite enfance et jeunesse, soumis à des normes exigeantes en termes d'encadrement et niveau de qualification.

Je vous propose d'adopter le plan de formation 2014, représentant un budget de 412 000€ répartis comme suit :

230 000€ au titre de la cotisation obligatoire au Centre National de la Fonction Publique territoriale (CNFTP)

182 000€ au titre de l'enveloppe formation de la Ville

Mme BELHEUR intervient pour présenter ses vœux de bienvenue et de réussite à la nouvelle directrice des ressources humaines.

**Adopté à l'unanimité**

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **5 - Proposition de fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement aux instituteurs pour l'année 2012**

*Rapporteur :* Mme Nicole GIBERT

Par arrêté du 15 avril 2013, le Préfet fixe le taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2012 à 216,50 € mensuel, taux identique à ceux fixés depuis 2006.

Je vous rappelle que depuis le 1er janvier 1990, l'indemnité représentative de logement est réglée aux instituteurs directement par les services extérieurs de l'Etat, les communes n'assurant plus que le paiement du complément communal calculé sur la base du taux fixé à 216,50 €. Ainsi, un instituteur à 25 % du taux de base percevra 54,13 €

Je vous invite à fixer le taux à 216,50 € mensuel.

M. VINCENT informe que son groupe ne votera pas cette délibération. L'augmentation ne lui paraît justifiée, il estime qu'elle devrait suivre l'évolution de l'inflation.

**Adopté à la majorité – Vote contre du groupe socialiste, Europe écologie les verts et radical de gauche, groupe communiste et de Mme BELHEUR.**

## TRAVAUX

### **1 - Travaux de réhabilitation de l'immeuble 4 rue Louis Rolland - Autorisation donnée au Maire de déposer un permis de construire**

---

*Rapporteur* : M. GIRAULT

La ville est propriétaire d'un ensemble immobilier d'habitations situé au 4 rue Louis Rolland. Composé de 5 appartements, le principal bien est actuellement inoccupé au vu de son état.

Cet immeuble est situé sur une parcelle, sur laquelle se trouvent également deux bâtiments.

Les travaux sur cet ensemble immobilier consistent en la réhabilitation complète de l'immeuble principal en fond de cour de 3 étages, y compris un ravalement.

A la suite de cette réhabilitation, le bâtiment sera classé basse consommation (moins de 250 kw/h par m<sup>2</sup> par an de consommation). Ce classement est obtenu par une isolation extérieure du bâtiment et le remplacement des menuiseries extérieures (avec double vitrage et rupture pont thermique du bâti).

La partie appentis (cuisine) accolée au bâtiment principal en RDC sera démolie.

La réhabilitation de l'immeuble principal amènera à la création de 7 logements (soit deux de plus que dans l'immeuble en l'état).

Concernant les deux petits bâtiments sur rue, l'un sera démoli et l'autre réhabilité afin de lui donner une fonction utile type local poubelle et vélos.

Le coût de cette opération est estimé à 600 000 € TTC.

Cette opération nécessite le dépôt d'un permis de construire, je vous remercie d'autoriser le Maire à le déposer, au nom de la commune l'ensemble des dossiers d'autorisation d'urbanisme nécessaires à ces travaux.

**Adopté à l'unanimité**

## TRAVAUX

### **2 - Menuiseries Queneau et Buffalo - Autorisation donnée au Maire de déposer une déclaration préalable**

---

*Rapporteur* : M. GIRAULT

Les menuiseries des écoles primaires Queneau et Buffalo, très anciennes, nécessitent d'être remplacées.

Les travaux consisteront essentiellement au remplacement de menuiseries extérieures sur le groupe scolaire Buffalo et sur l'école élémentaire Queneau (elles seront remplacées avec amélioration de la performance énergétique), ainsi qu'au remplacement de la marquise filante sur l'école élémentaire Queneau.

Cette opération nécessite le dépôt de Déclarations Préalables. Je vous remercie donc d'autoriser le Maire à déposer, au nom de la commune l'ensemble des documents relatifs aux autorisations d'urbanisme nécessaires aux travaux envisagés sur ces groupes scolaires.

A Mme de PABLO qui souhaite connaître la nature des matériaux utilisés pour les fenêtres, M. le Maire répond qu'il s'agit d'aluminium à rupture de pont thermique.

**Adopté à l'unanimité**

## TRAVAUX

### **3 - Création d'un espace Multi accueil rue du Colonel Gillon - Autorisation donnée au Maire de déposer un permis de construire**

---

*Rapporteur :* M. GIRAULT

Lors de notre séance du 28 février dernier vous avez autorisé Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention pour le projet de création d'un espace multi-accueil rue colonel Gillon en lieu et place de la halte garderie.

Pour rappel, le projet prévoit d'augmenter la capacité d'accueil.

En outre, le projet intègre la création d'une buanderie adaptée à la petite enfance, en remplacement de celle existante et exigüe.

Une cuisine de préparation sur place sera également créée et le logement du premier étage sera transformé en locaux de bureaux et vestiaires pour le personnel.

Les sous-sols auront vocation à accueillir des locaux de stockage.

Ces travaux permettront également de se séparer des bâtiments modulaires que la Ville loue et qui sont utilisés pour la Crèche Familiale.

Le coût de l'opération est estimé à 960 000 € TTC pour les travaux et 120 000 € TTC pour les équipements de cuisine.

Cette opération nécessite le dépôt d'un permis de construire.

Je vous remercie donc d'autoriser le Maire à le déposer, au nom de la commune l'ensemble des dossiers d'autorisation d'urbanisme nécessaires à ces travaux.

M. MOULY souhaite connaître le montant de la subvention obtenue pour ce chantier. M. le Maire lui répond que la ville n'a pas encore reçues les subventions demandées à divers organismes.

**Adopté à l'unanimité**

## TRAVAUX

### **4 - Réhabilitation du groupe scolaire Renaudel - Autorisation donnée au Maire de déposer un permis de construire**

---

*Rapporteur :* M. GIRAULT

Le groupe scolaire Renaudel accueille 550 enfants chaque jour, répartis au sein des deux écoles, sans compter les enfants fréquentant le jardin d'enfants et les installations sportives. Eu égard à l'âge du bâtiment et de ses équipements, une réhabilitation de ce groupe scolaire s'avère nécessaire.

Par ailleurs, et afin de renforcer l'offre municipale en la matière, il a été décidé d'intégrer un centre de loisirs dans les locaux du groupe scolaire.

Une réhabilitation avec mise en accessibilité pour la zone gymnase, ainsi qu'une extension ont donc été décidées.

Le projet prévoit au RDC la fermeture des préaux pour le centre de loisirs, la création d'un réfectoire pour le jardin d'enfants et la création d'un accès à la zone gymnase depuis le préau. Il est aussi prévu la création d'un auvent en façade.

La réhabilitation concerne les étages y compris les réfectoires (avec l'ajout de 2 lignes de self), la cuisine (avec passage en liaison froide) et le RDC du gymnase (sur la zone vestiaire).

Les équipements de chauffage seront remplacés par une chaudière à condensation.

Le coût de cette opération est estimé à 5 360 000 € TTC.

Cette opération nécessite le dépôt d'un permis de construire, je vous remercie donc d'autoriser le Maire à le déposer, au nom de la commune l'ensemble des dossiers d'autorisation d'urbanisme nécessaires à ces travaux.

**Adopté à l'unanimité**

## **TRAVAUX**

### **5 - Création d'un local déchets au marché Victor Hugo - Autorisation donnée au Maire de déposer un permis de démolir et un dossier d'aménagement**

---

*Rapporteur :* M. GIRAULT

La présente délibération porte sur le dépôt du permis de démolir et du dossier d'aménagement relatif au projet de création d'un local déchets au Marché Victor Hugo à Montrouge.

Afin de supprimer les conteneurs (ordures ménagères) et les déchets en vrac sur l'avenue Henri Ginoux consécutifs au fonctionnement du marché, il a été décidé de créer un local en sous-sol. Les nuisances (visuelles et olfactives) s'en trouveront ainsi limitées.

Les travaux consisteront en la création d'une trémie dans le plancher haut du parking Victor Hugo permettant de stocker directement les déchets du marché dans un local au sous-sol. Dans le cadre de ce projet, il est prévu la création d'un local coupe feu 2h en sous-sol et la création de cloisonnement au RDC pour séparer le hall marché de la zone d'évacuation des déchets.

Le coût de l'opération est estimé à 150 000 € TTC.

Je vous remercie d'autoriser Monsieur le Maire à déposer au nom de la commune l'ensemble des dossiers d'autorisation d'urbanisme nécessaires aux travaux engagés et tous les documents s'y rapportant.

**Adopté à l'unanimité**

## **ENFANCE - JEUNESSE - SPORTS**

### **1 - Convention d'objectifs pluriannuels avec l'Association Enfants- Parents pour la gestion du Relais Assistantes Maternelles**

---

*Rapporteur :* Mme FAVRA

Par délibération du Conseil Municipal du 18 mai 2005, l'assemblée délibérante a approuvé le principe de gestion d'un Relais Assistantes Maternelles par l'Association Enfants- Parents, et de son subventionnement suivant convention.

Le Relais Assistantes Maternelles a pour mission de créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité de l'accueil des enfants au domicile d'assistantes maternelles agréées.

Le projet initial du Relais Assistantes Maternelles de l'Association Enfants- Parents a été présenté par l'instance gestionnaire le 24 septembre 2005, approuvé par la commission d'Action Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts- de- Seine le 3 novembre 2005 et entériné par la Ville de Montrouge et le Conseil général.

Par délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 2006, l'assemblée délibérante a approuvé par convention le versement d'une subvention entre la Ville de Montrouge et le Relais Assistantes Maternelles pour la période de validité de l'agrément, pour un fonctionnement à mi-temps. Vu les bilans adressés par l'association, l'agrément a été renouvelé pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2008 au 28 février 2010.

Les nouvelles propositions d'actions adressées par l'instance gestionnaire le 12 mars 2010 et approuvées par la commission d'Action Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts- de- Seine le 3 mai 2010 ont confirmé le renouvellement d'agrément pour une période de 36 mois, soit du 1<sup>er</sup> mars 2010 au 28 février 2013, pour un poste à temps complet. L'extension du Relais Assistantes Maternelles se justifiait pour maintenir un bon niveau de la politique petite enfance sur la commune. Par délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2010, l'assemblée délibérante a approuvé la convention d'objectifs pluriannuels pour la période de validité de l'agrément, pour un fonctionnement à temps complet soit du 1<sup>er</sup> mars 2010 au 28 février 2013, et le versement d'une subvention annuelle.

La Commission d'Action Sociale de la Caisse Familiales des Hauts-de-Seine a donné un avis favorable au renouvellement de l'agrément pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> mars 2013 au 28 février 2016. La convention d'objectifs et de financement a été signée entre les deux parties le 2 août 2013.

La présente convention d'objectifs pluriannuels prévoit les conditions dans lesquelles la commune apporte son soutien à l'Association et précise le montant de la subvention due au titre de 2013.

Compte tenu de ces éléments, je vous remercie de bien vouloir approuver la convention d'objectifs pluriannuels entre la Ville de Montrouge et le Relais Assistantes Maternelles de l'Association Enfants- Parents, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, et à prendre toutes mesures s'y rapportant.

Mme BLANCO ne prend pas part au vote.

**Adopté à l'unanimité**

## **ENFANCE - JEUNESSE - SPORTS**

### **2 - Organisation du temps scolaire à la Ville de Montrouge à compter de la rentrée scolaire de septembre 2014**

---

*Rapporteur : Mme GASTAUD*

La loi portant refondation de l'Ecole de la République se traduit notamment par la mise en œuvre de nouveaux rythmes scolaires pour les enfants des écoles élémentaires.

En effet, le passage à 9 demi-journées d'enseignement, au lieu de 8, a été identifié comme un facteur essentiel du bien être de l'enfant à l'école, en lui permettant de ne pas avoir une journée d'enseignement trop chargée.

La disposition prévoyait une mise en œuvre de ces nouveaux rythmes scolaires en septembre 2013, sauf dérogation demandée pour une mise en place en septembre 2014.

La ville de Montrouge, tout comme l'ensemble des communes altoséquanaises, a saisi en mars dernier la direction académique des services de l'éducation nationale pour indiquer qu'elle demandait une dérogation, afin de se donner les moyens de réussir le passage à 9 demi-journées d'enseignement en septembre 2014.

Cette adaptation du temps scolaire au rythme de l'enfant est aussi pour la Ville de



Montrouge l'occasion de questionner l'organisation de ses temps périscolaires et extrascolaires, et de mener un projet global, en prenant en compte l'ensemble des temps de l'enfant. Il s'agit donc d'articuler de façon cohérente et lisible pour tous, le temps scolaire et des temps périscolaires de qualité pour tous les élèves montrougiens, de la petite section de maternelle au CM2.

Afin de mener à bien ce projet, la ville de Montrouge a opéré dans un premier temps une consultation auprès de tous les partenaires de l'école : familles, corps enseignant, associations de parents d'élèves, personnel municipal travaillant dans les écoles ou directement auprès des enfants pendant les temps périscolaires.

Cette consultation a permis de valider plusieurs hypothèses de calendrier scolaire, dont une a été plus particulièrement plébiscitée par tous, lors des réunions de concertation organisées sous la présidence de Madame Dominique GASTAUD, élue en charge du secteur.

Parallèlement à cette phase de concertation, la Ville a été également sollicitée par les services de l'éducation nationale, qui sont en charge de la préparation de la carte scolaire 2014/2015 et qui souhaitent connaître l'organisation montrougienne.

De plus, à entendre les témoignages des villes qui se sont lancées dans cette aventure dès la rentrée de septembre 2013, et les multiples doléances des familles qui ont dû s'adapter à cette nouvelle organisation, il convient avant tout de donner une lisibilité sur toute la semaine scolaire, en simplifiant son organisation.

Aussi, je souhaite proposer au vote du conseil municipal de ce soir, l'organisation de la semaine scolaire (sur les temps de classe) suivante :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi, classe de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45
- mercredi matin : classe de 8h30 à 11h30.

La ville de Montrouge organisera les services périscolaires nécessaires à ce fonctionnement, en proposant dans les écoles maternelles et élémentaires :

- une garderie du matin à partir de 7h30
- un service de restauration scolaire de 11h30 à 13h30
- un service périscolaire de l'après midi, de 15h45 à 19h.

Il va sans dire que cette organisation de la semaine scolaire, souhaitée par le ministre de l'éducation nationale, a peu de chances de réduire le temps de présence des enfants de Montrouge sur les sites scolaires, compte tenu du taux d'activité des parents Montrougiens. Afin de tirer le meilleur parti de cette contrainte nouvelle et apporter à nos enfants et aux intervenants de ce dispositif, les éléments d'un réel épanouissement, il est souhaitable que les contenus et les règles de fonctionnement, régissant ces services adaptés, fassent l'objet d'une étude fine et d'une concertation pragmatique et constructive ; laquelle nécessite du temps. Ces travaux pourront utilement être menés au cours du premier trimestre 2014. Les projets de délibérations spécifiques feront donc l'objet d'une présentation au conseil municipal au printemps prochain.

M. DROUET intervient pour faire part de la position de son groupe sur la réforme des rythmes scolaires. Il fait remarquer que cette réforme va se concrétiser par un transfert vers les collectivités locales d'un temps d'encadrement des enfants qui devrait rester de la responsabilité de l'éducation nationale. Il note également que la réforme ne prévoit qu'un fond d'amorçage pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et des activités périscolaires, ce qui se traduira concrètement par une charge financière supplémentaire pour les villes. Il regrette que dans le bilan de la consultation qui a eu lieu sur Montrouge, les résultats soient donnés en pourcentage et non en valeur absolue.

M. BRANAA se renseigne sur les autres horaires de sortie des enfants, au-delà de la fin de classe qui est prévue à 15H45. Mais également des lieux dans lesquels les activités périscolaires se tiendront. Il note également la qualité du travail réalisé dans la recherche du

maintien et du respect des rythmes des enfants, au travers d'horaires lissés sur la semaine.

M. GASTAUD répond que cela dépendra des ateliers qui seront mis en place après la sortie des classes. Il y aura certes une sortie à 15H45 à la fin des cours, mais s'en suivront ensuite des activités dont la durée reste à déterminer. Concernant l'utilisation des locaux, le dialogue avec les enseignants est de rigueur, des réunions sont d'ailleurs prévues dès la rentrée de janvier.

M. TIMOTEO estime pour sa part que la loi est utile et bonne car ayant pour finalité l'augmentation des réussites scolaires des enfants grâce à une meilleure prise en compte de leur rythme d'apprentissage, mais également en leur donnant accès à d'autres activités. Il regrette par contre que la délibération ne donne aucune information sur les activités périscolaires envisagées, ni sur leur tarification.

M. le Maire rappelle que les travaux de concertation avec les différents partenaires sont encore en cours, et que la teneur de la présente délibération est le résultat de la consultation qui a été menée auprès des personnes concernées.

**Adopté à la majorité – Vote contre du groupe socialiste, Europe écologie les verts et radical de gauche, groupe communiste et de Mme BELHEUR.**

## **ENFANCE - JEUNESSE - SPORTS**

### **3 - Promotion du tennis à Montrouge - Convention avec le Cercle Athlétique de Montrouge**

*Rapporteur :*

Retiré de l'ordre du jour.

## **AFFAIRES CULTURELLES**

### **1 - Achat d'œuvres d'art présentées à la vente aux enchères du 22 novembre 2013**

*Rapporteur :* Mme FAVRE

La Ville de Montrouge a organisé le 22 novembre 2013, une vente aux enchères permettant aux jeunes artistes du Salon de Montrouge d'entrer en contact avec des acheteurs pour la diffusion de leurs travaux.

A cette occasion, la Ville a souhaité elle-même participer à l'achat d'œuvres de façon à marquer son engagement dans cette opération.

Il a été posé des options d'achat sur les œuvres de :

- Hélène DELÉAN « Le baiser au Salon », 2013

Tirage photographique couleur, édition à 3 exemplaires, 40 x 60 cm - au prix de 400€

- Jean-Joseph RENUCCI « Celebrity Silhouette 8523 / red socks », 2013

Tirage photographique sur Dibond, châssis aluminium affleurant, édition à 3 exemplaires, 67 x 120 cm – au prix de 1500 €

- Pierre SEINTURIER « Your Booty », 2013

Huile sur papier, 50 x 40 cm – au prix de 350 €

Ces sommes seront versées directement à l'ordre des artistes, sans commission puisque le commissaire-priseur, Maître Pierre CORNETTE DE SAINT CYR, a bien voulu assurer la prestation « sans frais ».

Il est demandé au conseil de confirmer l'acquisition de ces œuvres.

**Adopté à l'unanimité**

## **AFFAIRES CULTURELLES**

### **2 - Manifestations liées à l'art contemporain en 2013 - Convention de mécénat avec le Crédit Agricole**

*Rapporteur : Mme FAVRE*

À l'occasion des différentes manifestations liées à l'art contemporain qu'elle organise, la ville de Montrouge a souhaité s'assurer le concours de mécènes privés. Le Crédit Agricole est l'un des pionniers français du mécénat culturel. Après deux années de partenariat plus spécifiquement dédiés au Salon d'art contemporain, le Crédit Agricole SA souhaite renouveler en 2013 ce partenariat culturel étroit avec notre ville tout en l'élargissant à l'ensemble de l'action municipale en faveur de la création émergente.

Une convention de mécénat a donc été élaborée, précisant les obligations des deux parties et prévoyant le versement d'une participation financière forfaitaire de 44 000 €. La ville s'engage à affecter cette somme à la réalisation des scénographies du Salon de Montrouge et de la Biennale JCE, à la confection du catalogue ainsi qu'à d'autres opérations (médiation, traduction...). En contrepartie, le mécénat du Crédit Agricole sera mentionné sur les supports de communication, la société se verra remettre des exemplaires des catalogues et pourra organiser des visites privées des expositions.

Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de mécénat avec le Crédit Agricole ainsi que tous documents s'y rapportant.

**Adopté à l'unanimité**

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **1 - Convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

*Rapporteur : Mme Muriel GIBERT ;*

Dès 2006, la Ville de MONTRouGE a été l'une des pionnières en matière de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : participation au groupe de travail alto séquanais, désignation comme commune pilote, signature fin mai 2006 d'une convention avec le représentant de l'État dans le département venant concrétiser cette démarche.

L'évolution du dispositif, la mise à jour du modèle type national (suppression des tests via le module de télétransmission, notamment) et la nécessité de faire correspondre le périmètre des actes télétransmis, tel que décrit dans la convention, avec la pratique commandent à présent la conclusion d'une nouvelle convention. Cette dernière permettra de poursuivre la mise en œuvre de la télétransmission, pratique désormais répandue et ayant largement fait ses preuves.

Comme précédemment, une convention tripartite entre la Commune, son Centre d'action sociale et le représentant de l'État dans le département est également prévue, afin que l'établissement public puisse aussi bénéficier de ce dispositif.

Il vous est par conséquent demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les deux conventions considérées.

**Adopté à l'unanimité**

## AFFAIRES DIVERSES

### 2 - Fond d'insertion des jeunes

---

Rapporteur : M. FLAMME

Pour mémoire, cette convention, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans, arrive à échéance le 31 décembre 2013

Le Fonds d'insertion des jeunes (FIJ) est un dispositif départemental qui s'adresse aux jeunes en difficulté âgés de 16 à 25 ans. Il a vocation à leur apporter une aide en vue de favoriser leur insertion sociale et/ou professionnelle et leur permet ainsi de devenir autonomes.

L'article 51-2 de la loi du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ouvre la possibilité au Président du Conseil Général de confier par convention, tout ou partie de la gestion à la commune.

Par ailleurs, le règlement intérieur du FIJ voté par l'assemblée délibérante du Conseil Général des Hauts de Seine le 21 Décembre 2007 définit les modalités de délégation de la gestion administrative des aides financières individuelles du FIJ à la commune ainsi que l'organisation de la commission locale.

Dans le projet de convention défini avec le Département, la commune s'engage à assumer la gestion administrative du Fonds sans contrepartie financière, ce qui implique :

- l'organisation mensuelle et l'animation de la commission locale d'insertion des jeunes (CLIJ)
- l'instruction des demandes d'aides financières individuelles
- l'exécution des tâches administratives afférentes au secrétariat de la CLIJ
- La commune confie sous sa responsabilité et son contrôle, l'ensemble des missions visées ci-dessus, à son Etablissement Public, le Centre d'Action Sociale, ayant déjà une expertise dans ce domaine.

La Commission locale sera composée ainsi :

- un représentant du Maire : l'adjoint délégué aux affaires sociales ou l'adjoint délégué à l'Enseignement et à la Prévention
- le responsable du service municipal jeunesse prévention
- le responsable du Centre d'Action sociale
- un représentant du Conseil Général (le responsable de la CVS)
- un représentant de L'aide sociale à l'Enfance
- un représentant de la Mission Locale
- un représentant de la CAF
- un représentant de l'Association de prévention spécialisée la Pépinière

La CLIJ, compétente pour l'examen des demandes, est également un lieu d'échange partenarial permettant le partage d'informations autour des jeunes en difficultés. Elle décide de l'attribution des aides ou propose des mesures d'accompagnement.

Après notification de l'aide accordée, le versement sera assuré par le Département.

Le Centre d'action sociale reversera au Département, après émission d'un titre de recettes, un tiers du volume des dépenses réalisées chaque année.

Afin d'assurer la continuité de ce dispositif au 1er janvier 2014, il convient, d'une part, d'approuver la convention et d'autoriser le Maire à la signer et d'autre part, de confier la gestion administrative du FIJ au Centre d'Action Sociale.

M. MOULY souhaite connaître le montant qui a été reversé au département.

M. FLAMME communique le montant des aides (12 846€ pour 40 dossiers en 2012, et 5 830€ pour 11 dossiers en 2013).

M. le Maire explique que les dossiers sont instruits et présentés par les partenaires locaux, mais que les jeunes Montrougiens bénéficient également de diverses autres aides.

**Adopté à l'unanimité**

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **3 - 58 rue Gabriel Péri - protocole transactionnel avec le syndic de copropriété**

*Rapporteur : M. LE MAIRE*

La Commune est propriétaire d'un appartement situé au rez-de-chaussée d'un immeuble sis 58 rue Gabriel Péri à Montrouge. À la suite d'importantes infiltrations et dégradations en sous-sol dont l'origine présumée provient de la salle d'eau de cet appartement, la commune a été saisie en juillet 2008 par le syndicat des copropriétaires.

En 2009, le syndic a saisi le juge des référés, aux fins de désigner un expert judiciaire, sur ce dossier. À la suite des investigations et essais l'expert, a conclu sur l'origine des désordres constatés et a préconisé les travaux de remise en état de la copropriété.

La ville a pris en charge les travaux préconisés et les frais de maîtrise d'œuvre. Pour sa part, la copropriété a dépensé 13 378,11 € en frais d'avocat, d'huissier et de syndic pour le règlement de ce dossier.

La copropriété n'étant pas à l'origine du sinistre, il semble envisageable que la ville prenne en charge ces frais indirects. Il a ainsi été convenu de signer un protocole transactionnel avec la copropriété prévoyant le remboursement par la ville de la somme précitée et interdisant à chacune des parties tout recours juridictionnel ultérieur.

Je vous demande donc de m'autoriser à signer avec le cabinet CRAUNOT S.A. HAUT DE SEINE, représentant les copropriétaires, ce protocole transactionnel.

**Adopté à l'unanimité**

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **4 - Convention de mise à disposition des services de la Commune de Montrouge pour l'exécution des tâches pour le compte de la Communauté de Communes Châtillon Montrouge**

*Rapporteur : M. LE MAIRE*

L'article L. 5211-4-1 du code général des collectivités territoriales offre la possibilité de collaboration entre les services d'une commune et ceux d'un établissement de coopération intercommunale (EPCI), en précisant les conditions de cette collaboration.

Cet article permet en effet de mettre les services d'une commune membre à la disposition d'un EPCI pour l'exercice de ses compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services.

Cette mise à disposition doit intervenir dans le cadre d'une convention, qui prévoit les conditions de remboursement par l'EPCI des frais de fonctionnement du ou des services municipaux mis à disposition.

La Communauté de Communes CHÂTILLON-MONTROUGE ne disposant pas d'une administration propre, il est essentiel que les tâches de gestion courante soient confiées à

des services expérimentés dans ces domaines, à savoir l'administration générale (secrétariat des assemblées, gestion du courrier, reprographie...), les ressources humaines et les finances.

Les services de la Commune de MONTRouGE mettront à disposition le personnel, le matériel et les fournitures nécessaires à l'exécution des tâches qui leur seront confiées au titre de l'administration des compétences de la Communauté de Communes.

Cependant, les demandes émanant de la Communauté de Communes ne pourront, qu'exceptionnellement, primer sur celles qui seront faites par la Ville de MONTRouGE à ses agents.

Ce système, mis en place depuis le mois de mars 2005, ayant donné pleinement satisfaction, je vous propose de le reconduire et de m'autoriser à signer la convention venant définir les modalités de cette mise à disposition.

Mme ROBINEAU souhaite connaître le montant de cette mise à disposition. M. le Maire l'informe qu'il est question d'environ 300 000€.

**Adopté l'unanimité – Abstention du groupe communiste**

## **COMMUNICATIONS**

### **1 - SIGEIF - Rapport d'activité 2012**

---

*Rapporteur :* Mme Muriel GIBERT

Comme chaque année il convient que je vous présente le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF), auquel la ville de Montrouge adhère pour la compétence gaz uniquement. On s'attardera donc davantage sur les éléments marquants relatifs au gaz.

- Le SIGEIF est un syndicat intercommunal ouvert regroupant 184 communes adhérentes dont 63 pour l'électricité.

- Les ressources financières du syndicat sont constituées principalement par les redevances de fonctionnement (3,52 M€) et d'investissement (2,39 M€) versées par ERDF/EDF et GrDF, Les dépenses réelles (17,6M en fonctionnement et 17,6M en investissement) parmi lesquelles on retrouve 14,2M€ issus du produit de la TCFE (taxe à la consommation finale d'électricité) perçue pour le compte des communes et immédiatement reversée à celle-ci, se répartissent entre les charges à caractère général (917 000€), le remboursement de la dette, les frais de personnel (2 M€), les travaux d'enfouissement (5,8M€), la redevance d'investissement reversée aux communes (1,7M€). Le Budget global 2012 s'établit à 43,2 millions d'euros.

- Le contrôle des services publics délégués aux concessionnaires est le cœur de métier du SIGEIF. Le syndicat conduit trois grands types d'actions : le contrôle du développement et de la maintenance des ouvrages, ainsi que de la qualité de l'énergie distribuée, le contrôle de la valeur physique et comptable des patrimoines concédés et le suivi du degré de satisfaction des clients-usagers.

- Le territoire de la concession gaz totalise 1 233 109 clients en 2012. En données brutes (non corrigées des variations climatiques), la consommation de gaz naturel progresse de 13,4%.

- Le polyéthylène est désormais le matériau le plus employé pour les changements des conduites, en raison de ses qualités de souplesse et de solidité qui optimisent la sécurité du réseau de distribution de gaz. Il dessert désormais plus de la moitié du territoire (53,9%).

- L'Ile de France est alimentée par gazoducs, principalement en gaz de la mer du Nord 92%

(Norvège). En hiver cinq sites de stockage permettent de renforcer l'alimentation de la région parisienne, mais la qualité du gaz varie lors de son acheminement.

La qualité du gaz se mesure par son pouvoir calorifique (PCS) exprimé en kWh/m<sup>3</sup>, utilisé dans la facturation aux clients. Le gaz distribué sur le territoire du SIGEIF est à haut pouvoir calorifique.

- La sécurisation des conduites montantes est une priorité. A la fin de 2012 le parc des colonnes montantes sur le territoire du SIGEIF s'établit à 100 663 conduites montantes 51,7% d'entre elles appartiennent aux propriétaires des immeubles ainsi l'entretien et les réparations sont à leur charge, pour les autres c'est GrDF qui prend en charge les dépenses.

- Le service énergie et environnement du SIGEIF aide les communes adhérentes à concevoir et mettre en œuvre leur politique énergétique locale. Le SIGEIF leur propose ainsi plusieurs outils : un bilan énergie patrimonial, l'optimisation tarifaire des contrats de gaz et d'électricité, des opérations de maîtrise de la demande d'énergie, un bilan carbone patrimonial.

Afin de mieux répondre aux besoins des membres aux profils très variés, le Comité du SIGEIF du mois de décembre 2012 a décidé le toilettage des règles de fonctionnement du groupement de commandes. Un nouvel acte constitutif a été approuvé le 16 décembre dernier. Ses évolutions portent notamment sur la possibilité de passer, dans le domaine de l'efficacité énergétique, des marchés de fournitures et plus seulement de services, une nouvelle mission portant sur le contrôle des calculs de révision des prix du gaz ou encore une meilleure formalisation de la mission de recensement des besoins de ses membres.

Mme de PABLO souhaite savoir si les outils proposés, notamment le bilan énergie patrimonial, ont été utilisés par la Ville. Mme GIBERT lui répond par la négative mais lui précise que Montrouge a bénéficié d'autres aides du SIPPAREC en matière d'électricité.

## **COMMUNICATIONS**

### **2 - SIPPAREC - Rapport d'activité 2012**

*Rapporteur :* M. Alain MILLOTTE

Comme chaque année, il convient que je vous présente, en quelques lignes, le rapport d'activité du SIPPAREC.

Je vous rappelle, que la ville de Montrouge adhère aux compétences : électricité, réseaux urbains de communications électroniques et services de communication audiovisuelle, et développement des énergies renouvelables. Par ailleurs, la ville adhère aux groupements de commandes : électricité et maîtrise de l'énergie, services de communications électroniques et développement des énergies renouvelables.

En 2012, le SIPPAREC totalise 104 adhérents (97 communes, 5 établissements publics de coopération intercommunale et 2 conseil généraux)..

Concernant la compétence électricité : Le SIPPAREC est autorité concédante pour le service public de la distribution et de la fourniture d'électricité pour le compte de 80 communes.

- Le réseau de distribution : le réseau dessert 1,76 millions usagers, il comprend 9 154 postes de distribution, 6 848 km de réseau moyenne tension et 8 670 km de réseau basse tension.

- La qualité du réseau de distribution l'électricité s'est dégradée sur le territoire de la concession comme sur le territoire national. Le temps de coupure moyen par abonné sur le territoire du SIPPAREC a franchi la demi-heure passant entre 2001 et 2012 de 19 à 33,6 minutes. Un abonné est coupé une fois par an en moyenne. Les incidents sont souvent liés à

des défaillances d'ouvrages de réseau non renouvelés et à des coupures pour travaux qui ne sont plus réalisés sous tension et sans mise en place de groupe électrogène.

- Des investissements en progression : ERDF a augmenté ses investissements de 3% en 2012, pour atteindre les 92 millions d'euros..

- Comptes de la concession : ERDF fait état de recettes d'acheminement de 604 millions d'euros en 2012. Les charges s'élèvent à 531,5 millions d'euros avec des dépenses de personnel progressant de près de 9% et un achat de pertes : 52,2 millions d'euros.

- L'aide aux villes : LE SIPPAREC a voté 16,1 millions d'euros pour financer 217 dossiers concernant 90% d'enfouissement des réseaux et des travaux de maîtrise de l'énergie sur l'éclairage public et les bâtiments communaux. Au cours de l'année 2012 : 5,7 millions d'euros ont été versés sur les dossiers votés par les comités des années précédentes et ont notamment permis de financer : la résorption du réseau toiture, le démarrage de la résorption du réseau fil nu, la résorption du réseau torsadé sous maîtrise d'ouvrage du syndicat, les travaux consacrés à améliorer l'éclairage public.

- Le service public de la fourniture d'électricité : le nombre d'usagers aux tarifs réglementés de vente est de 1 598 725. EDF fait état de 68 460 foyers bénéficiant du tarif de première nécessité. On note également que 22 055 foyers ont bénéficié d'une aide du FSL en 2012, et que 14 587 personnes en difficultés de paiement ont été alimentées par le SMI

- En 2012, 50,9 millions d'euros de taxe locale d'électricité ont été collectés par le SIPPAREC pour le compte des communes.

Concernant la compétence énergies renouvelables : Le SIPPAREC a assuré en 2012, la maîtrise d'ouvrage de 37 installations de centrales photovoltaïques

Concernant le groupement de commandes « électricité et maîtrise de l'énergie » auquel la ville adhère, notons qu'il rassemble 185 membres. Conclue en 2012, la 6ème consultation a permis d'importantes économies pour les adhérents (- 65% pour les nouveaux adhérents et - 30% pour les anciens. Le groupement propose à ses adhérents un outil de suivi et d'analyse des consommations et coûts d'énergie.

Progressivement le SIPPAREC se dote de différents réseaux de communications électroniques afin de permettre à tous l'accès au Très Haut Débit . A cet effet, le SIPPAREC a contractualisé plusieurs délégations de service public :

- IRISE - SEQUANTIC - OPTALYS - EUROP'ESSONNE - Des réseaux câblés déployés sur 42 communes – concessionnaire Numéricâble.

Voilà ce que l'on pouvait noter du rapport d'activité 2012 du SIPPAREC, l'intégralité de celui-ci est consultable à la Direction générale des services ou sur le site internet du syndicat.

## **- QUESTIONS DIVERSES**

---

M. LAURENT annonce que le Téléthon sur Montrouge a permis de collecter 37 212,50€ à la date du 19 décembre, soit 13% de plus que l'an passé.

M. le Maire félicite M. LAURENT et toutes celles et tous ceux qui ont œuvré à la réussite de cette manifestation au profit des maladies génétiques.

M. DROUET rend un hommage prononcé à Monsieur Nelson MANDELA récemment décédé et demande au nom de son groupe que son nom soit donné à la future école des portes de Montrouge.

M. TIMOTEO fait état de mécontentements de la part des commerçants qui ont exposé au marché de Noël de Montrouge et souhaiterait avoir un retour sur l'activité de ce marché.

M. le Maire répond que les marchés en général n'ont pas eu, cette année, l'activité escomptée, et qu'il en est de même du commerce en général, eu égard à la conjoncture



économique.

M. FRANCOIS précise qu'effectivement quelques commerçants ont été mécontents, mais que la grande majorité des professionnels qui ont travaillé sur ce marché ont finalement été satisfaits de leur semaine.

M. BRANAA souhaiterait qu'un panneau situé en début du boulevard du Général de Gaulle indique les commerces installés dans cette rue, et savoir ce qu'il en est des jardinières qui devaient y être installées.

M. le Maire répond qu'un panneau sera installé et M. CARRE confirme que des jardinières ont bien été prévues au budget.

A la question de Mme ROBINEAU concernant les travaux de réhabilitation du 102/112 rue Maurice Arnoux, M. le Maire conseille de s'adresser directement au bailleur afin d'obtenir plus amples détails sur ce chantier privé.

M. VINCENT prend la parole pour annoncer qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections et en profite pour saluer, le travail accompli par le personnel communal, mais également tous les élus de cette assemblée.

M. le Maire souligne le caractère démocratique et courtois des débats qui se tiennent au sein du conseil municipal.

---

*La séance s'achève à 21H20*

---